



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
À L'AMBASSADEUR D'HAÏTI
PRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Vendredi 10 juin 1977

Monsieur l' Ambassadeur,

Nous Vous remercions des aimables paroles que vous venez de prononcer. Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue au Vatican. Puissent les contacts que vous aurez ici se révéler toujours cordiaux et pleinement fructueux!

Votre Excellence a rappelé la longue tradition de foi chrétienne d'Haïti, son attachement à l'Eglise et la présence heureusement agissante de cette dernière. Il est certain que, fidèle à l'enseignement et à l'exemple de son divin fondateur, l'Eglise cherche à promouvoir l'élévation humaine des peuples auxquels elle apporte la foi au Christ. Cette œuvre, elle s'est efforcée depuis longtemps de l'accomplir en Haïti - le Saint-Siège ne fut-il pas parmi les premiers, en son temps, à reconnaître et à encourager votre pays au moment où celui-ci proclamait son indépendance? - et l'Eglise s'efforce encore d'y contribuer, en donnant à ce progrès humain ses dimensions les plus vastes. C'est en effet le développement intégral, de tout l'homme et de tous les hommes, qu'il faut assurer. Et Nous en évoquons quelques aspects essentiels dans notre Encyclique «*Populorum Progressio*», en souhaitant l'accession à des conditions plus humaines, telles que, disions-Nous, «la montée de la misère vers la possession du nécessaire, la victoire sur les fléaux sociaux, l'amplification des connaissances . . . , la considération accrue de la dignité d'autrui la coopération au bien commun la reconnaissance par l'homme des valeurs suprêmes, et de Dieu qui en est la source et le terme» (PAULI PP. VI *Populorum Progressio*, 21).

Pour favoriser une collaboration fructueuse en ces domaines, Nous souhaitons que s'intensifient les bonnes relations entre les responsables civils que vous représentez et les autorités de l'Eglise, pour entretenir le climat indispensable de confiance, de liberté, dans le respect de la sphère

d'autonomie de chacun correspondant à sa compétence, selon l'esprit et les vœux explicites du récent Concile Vatican II. C'est dans ces conditions que les uns et les autres pourront exercer au mieux leur propre responsabilité, qui est d'abord un service exigeant, désintéressé, au profit de toute la population. Et Nous sommes certain que nos fils d'Haïti, guidés par leurs Evêques si estimés, si soucieux de la qualité de vie de leurs compatriotes, sont prêts à contribuer de toutes leurs forces, dans la fidélité à leur vocation chrétienne et humaine, au bien-être de leur pays.

C'est l'honneur de la République d'Haïti de compter d'abord sur ses propres forces, sur la valeur de ses hommes et ses possibilités naturelles pour faire face à son destin, en favorisant à tous les échelons cette responsabilité et cet esprit de service. Mais Nous espérons aussi avec vous que la coopération internationale aidera votre pays à résoudre ses problèmes de développement. Pour notre part, Nous n'avons cessé durant notre Pontificat, et Nous ne cesserons de rappeler le devoir moral de solidarité entre nations plus favorisées et moins favorisées, et de faire appel à cette fraternité des peuples qui seule permet de bâtir un monde nouveau vraiment humain.

Monsieur l'Ambassadeur, Nous vous assurons de notre bienveillance et vous exprimons nos vœux pour l'heureux accomplissement de votre mission, Nous vous prions de vous faire l'interprète de nos salutations et de nos souhaits auprès de Son Excellence Monsieur Jean-Claude Duvalier et du cher peuple d'Haïti, sur lequel Nous invoquons les bénédictions du Seigneur Tout-Puissant.

*AAS 69 (1977), p.424-425.

Insegnamenti di Paolo VI, vol. XV, p.581-582.

L'Osservatore Romano, 10-11.6.1977, p.1, 2;

L'Attività della Santa Sede 1977, p.181-182.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n.25 p.2.